

Pollen, en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Hauts-de-France et les Rectorats des Académies d'Amiens et de Lille lancent un

APPEL à CANDIDATURES

en direction des artistes dont la démarche et la recherche traversent le thème **Arts et Archéologie**

pour la réalisation d'une résidence d'action culturelle au sein du

Collège Jules Ferry à ROZOY SUR SERRE (02)
entre Janvier et Juin 2022



Depuis 4 ans, nous proposons le programme Arts de Rencontre, avec **8 à 10 résidences d'action culturelle en Hauts-de-France**. Elles s'inscrivent dans la **volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à la culture et à l'art**.

En complémentarité de l'existant, le programme privilégie des implantations de résidences en établissements scolaires **sur des territoires non concernés par des conventionnements d'éducation artistique avec l'Etat et/ou éloignés des structures culturelles**.

A propos du présent appel à candidatures

➤ Une démarche de projet fédératrice

L'artiste a pour mission d'intervenir auprès du plus **grand nombre d'élèves** de l'établissement d'implantation et éventuellement des établissements environnants partenaires, dans le cadre du temps scolaire.

Pour cela, l'artiste, avec l'appui de Pollen, élabore et déploie diverses interventions **en lien avec sa recherche et sa production** et sera accompagné-e par les équipes enseignantes, le conseiller pédagogique de circonscription en lien avec l'équipe de direction de l'établissement d'accueil et l'inspection de l'éducation nationale.

➤ Informations sur l'établissement, son territoire et le thème de la résidence

Equipe pédagogique mobilisée sur le projet fédérée par l'enseignante d'Histoire-Géographie (coordonnatrice du projet). Pour information l'établissement compte 8 classes (2 classes sur chaque niveau) il est un petit établissement (165 élèves). Une école primaire est pressentie pour être associée au projet.

Contexte territorial : l'établissement est éloigné des grands axes routiers ou ferroviaires, des grandes villes et des bassins d'emploi dynamiques. L'accès aux espaces culturels, aux échanges sportifs, aux entreprises, à l'autre imposent des déplacements importants. Du fait de ses caractéristiques, l'établissement est labellisé Territoire Éducatif Rural (TER). Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturel est l'un des axes du TER.

➤ Des formes d'intervention multiples et variées

Il est important de rappeler que la résidence mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. L'intérêt est de **faire découvrir et de partager son univers artistique, ses recherches et ses processus créatifs** au travers d'échanges, de questionnements individuels et collectifs et de gestes artistiques.

Ces gestes artistiques peuvent être très différents (participatifs ou non, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou au contraire très annoncés). Ils doivent s'adresser à un public scolaire.

Ils peuvent s'envisager dans le cadre des divers établissements et/ou écoles engagés mais aussi dans l'espace public. Ils peuvent par ailleurs s'inscrire dans des temps forts ou rendez-vous. Il importe ainsi de tirer parti d'espace-temps autres que la stricte classe pour décloisonner les actions et concerner l'ensemble de la communauté scolaire.

La résidence mission peut également s'appuyer sur une diffusion de l'œuvre existante de l'artiste, accompagnées d'actions de médiation.

➤ Durée significative et périodes de la résidence

La résidence prendra la forme d'une **présence d'un.e artiste sur une durée de 6 semaines** (à raison de 5 jours par semaine) **qui peuvent être consécutives ou se répartir selon d'autres modalités.** L'artiste et les équipes pédagogiques définiront le calendrier selon leurs disponibilités ou leur fonctionnement.

Il est précisé **qu'une phase de découverte – environ 2-3 jours**, s'articulant autour de différentes rencontres avec les responsables et enseignant.e.s des établissements scolaires, est recommandée en **Décembre 2021**. La phase de résidence à proprement parlé se déroulerait **entre Janvier et Juin 2022**.

➤ Rétribution de l'artiste-résident.e

L'enveloppe financière dédiée à la rétribution de l'artiste se monte à **5 950€** environ pour les 6 semaines (phase de découverte et phase de résidence). **Cela comprend la rémunération sous toutes ses formes :** contrat de

prestation ou contrat de travail. L'ensemble des charges, frais d'administration, cotisations, TVA, taxes fiscales ainsi que les droits d'auteur – si l'artiste est concerné.e – sont intégrés dans l'enveloppe financière de 5 950€.

Le contrat de prestation devra reprendre les conditions d'exécution de la prestation. Dans le cas d'un contrat de travail, c'est le régime général qui sera retenu dans le cadre d'un CDD.

Dans tous les cas, une convention spécifiant les engagements respectifs des parties prenantes à savoir l'artiste-résident.e ou son.a représentant.e et l'association Pollen porteuse du programme, et l'établissement scolaire de résidence, est signée avant le début de la résidence mission.

➤ Hébergement et déplacements

Un hébergement sur place est prévu pour l'artiste : l'option privilégiée est un logement de fonction au sein du collège. Il est précisé que ce sont pour la plupart des logements meublés simplement.

La détention d'un permis de conduire en cours de validité et d'un véhicule personnel sont indispensables, étant attendu que l'artiste retenu.e est autonome dans ses déplacements.

Les déplacements de l'artiste pour rejoindre les différents lieux d'intervention pourront faire l'objet d'une prise en charge par Pollen (montant forfaitaire à discuter).

➤ Accompagnement de Pollen

Pollen est une structure d'ingénierie culturelle située dans les Hauts-de-France. Elle accompagne les acteurs de territoire (institutions, associations ou collectivités territoriales) dans la réflexion, l'élaboration et la conduite de projets pour toucher les populations les moins sensibilisées aux pratiques artistiques et culturelles. Concernant ces résidences missions, Pollen a pour mission de :

- assurer les rémunérations de l'artiste
- assurer la prise en charge des frais de déplacements (montant forfaitaire à discuter)
- veiller aux bonnes conditions du séjour et du travail de l'artiste
- accompagner l'artiste dans la compréhension et la maîtrise des enjeux de la résidence
- faciliter, avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des chefs établissements et des directeurs d'écoles, les rencontres avec l'artiste et les équipes pédagogiques pour co-construire les interventions
- participer à l'organisation technique de la résidence avec le concours de la DRAC, de la DAAC et les établissements scolaires associés à l'action, depuis les phases de recrutement jusqu'au suivi et bilans de résidence.

La candidature

Les artistes intéressé·e·s par cette offre sont invités à prendre connaissance du document PDF intitulé [Qu'est-ce qu'une résidence mission ?](#)

➤ Critère d'éligibilité

Peut faire acte de candidature, tout·e artiste professionnel·le, français·e ou étranger·e qui :

- Maîtrise l'usage oral de la langue française
- A à son actif une production artistique régulièrement ou ponctuellement traversée par un intérêt ou un désir d'interactivité avec les publics jeunes
- Est en mesure de s'impliquer pleinement dans la résidence mission
- Détient obligatoirement un permis de conduire en cours de validité et disposant d'un véhicule personnel

➤ Dossier de candidature

Les pièces à fournir pour le dossier de candidature sont :

Une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des enjeux et du présent cahier des charges. Cette lettre peut évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le·a candidat·e en vue de la réalisation de gestes artistiques

Un curriculum vitae

Un dossier artistique succinct présentant toute ou partie des productions représentatives de la démarche artistique du·de la candidat·e

Un calendrier proposant les périodes de disponibilité condensées (par ex : 6 semaines ou 2 fois 3 semaines) de l'artiste s'inscrivant dans la période : **Décembre 2021** (dans l'idéal 2-3 jours pour différentes rencontres avec les responsables et enseignants) et **entre Janvier et Juin 2022** (environ 5 semaines et demies - en dehors des vacances scolaires (ZONE B) - pour la résidence à proprement parlé).

Ce dossier de candidature est à adresser dès que possible par voie électronique uniquement, sous format pdf, à axepollen@gmail.com

Objet du mail :

Arts de Rencontre / Rozoy sur Serre / Nom de l'artiste. La date butoir est fixée **au 08 septembre 10h.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires de l'action : Pollen, DRAC, DAAC, équipe de direction et pédagogique des établissements scolaires d'accueil et éventuellement partenaires associés.

Le nom de l'artiste retenu·e sera annoncé dans **la première quinzaine d'Octobre 2021.**

➤ Pour plus d'informations

Vous pouvez contacter l'équipe de Pollen axepollen@gmail.com / **03.20.47.81.72**

Anne-Sophie Mellin (congés du 23/07 au 23/08)

<https://axepollen.jimdofree.com/>